



**DECISION D'AGREMENT COMPLEMENTAIRE
D'UN SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL INTERENTREPRISES**

Salariés exposés aux rayonnements ionisants

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne et par délégation du 1^{er} juillet 2025, la directrice régionale adjointe en charge du pôle Travail ;

Vu les articles R 4451-85 et R 4451-86 du code du travail ;

Vu l'agrément du service de prévention et de santé au travail interentreprises Santé au Travail en Iroise valide jusqu'au 03 avril 2030 ;

Vu l'avis du Médecin Inspecteur Régional du Travail en date du 18 septembre 2025 ;

Considérant les attestations de formation des personnels affectés au suivi des salariés exposés aux rayonnements ionisants ;

Considérant l'adéquation entre le nombre de salariés exposés aux rayonnements ionisants dont le SPST à la charge et le nombre de personnels du SPST dûment formés ;

DECIDE

Article 1

Le service de santé au travail STI bénéficie d'un agrément complémentaire pour les salariés exposés aux rayonnements ionisants jusqu'à la date du 03 avril 2030 pour la zone géographique de compétence définie dans son agrément initial.

Article 2

L'agrément complémentaire peut être retiré dans les conditions réglementaires en vigueur si les conditions de fonctionnement du SPST ne sont pas satisfaisantes au regard de ses obligations en matière de suivi des salariés exposés aux rayonnements ionisants.

Il devient automatiquement caduc en cas de retrait de l'agrément initial du SPST.

Fait à Cesson-Sévigné, le 22 septembre 2025


Hélène AVIGNON

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois :

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, de de la Santé et des Solidarités - Direction Générale du Travail - Bureau des conditions de travail et de l'organisation de la prévention (CT1) - 39-43 quai André Citroën - 57902 PARIS Cedex 15
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif - 3 contour de la Motte - CS 44416 - 35044 RENNES Cedex